

Le Président
du Conseil Exécutif

Direction générale des services

Direction Générale Adjointe Transformation
Économique Relance et Attractivité

Direction de la Compétitivité de la Transformation
Économique et de la Relance

Service de l'Action Économique

DGATERA/DCTER/SAE/VRB/DT/BD/SR N° 2311578

Dossier suivi par : Mme Brigitte DOPPIA

Fort-De-France, le 11 JAN. 2024

PRÉFECTURE
DE LA MARTINIQUE

17 JAN. 2024

ARRIVÉE

Monsieur le Préfet de Martinique
PRÉFECTURE DE MARTINIQUE
Rue Louis Blanc
BP 647/648
97247 FORT DE FRANCE

A l'attention du Directeur
Direction de la Mer

COURRIER ARRIVÉ

22 JAN. 2024

DIRECTION DE LA MER

Objet : demande de concession marine et d'autorisation de pompage pour le CTAH

- PJ :** - Imprimé de demande concession marine
- Imprimé de demande pompage
- Dossier de présentation

Monsieur le Préfet,

Pour répondre aux enjeux de résilience alimentaire, les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ont approuvé la création d'un centre technique aquacole en Assemblée Plénière du 4 avril 2019.

Ce projet d'intérêt territorial majeur, s'intègre dans la stratégie globale de relance de la filière aquacole et halieutique, de diversification de la production et de protection de la biodiversité marine.

L'étude de faisabilité technique, économique et architecturale lancée par la CTM pour définir et dimensionner ce Centre Technique Aquacole et Halieutique (CTAH) est arrivée à son terme.

La CTM entame donc une nouvelle phase visant à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt collectif, maillon manquant pour accompagner sereinement le redéploiement des activités primaires de l'économie bleue (Aquaculture, pêche) vers une exploitation durable et une croissance verte.

Pour ce faire j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance différentes autorisations administratives sur le domaine public maritime à savoir :

- La mise à disposition d'une concession marine dans la baie des requins d'une surface de 15 000 m². Elle accueillera les géniteurs d'ombrine, actuellement détenus par l'Ifremer, ainsi qu'une unité pilote qui permettra de tester différentes espèces et techniques de production avant transfert à la profession.

- Une autorisation de pompage, qui assurera l'alimentation en eau de mer des bâtiments et des bassins expérimentaux.

Ces autorisations administratives sont sollicitées pour une durée de 20 ans renouvelable.

Vous trouverez en pièce jointe les différents éléments de présentation du projet de CTAH ainsi que les imprimés de demande.

Pour l'examen de cette demande, mes services restent à votre disposition pour vous transmettre, si besoin, toutes les autres pièces nécessaires à la complétude de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président du Conseil Exécutif de Martinique

Serge LETCHIMY

CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE AQUACOLE ET HALIEUTIQUE

1

DOSSIER DE DEMANDE DE CONCESSION MARINE ET DE POMPAGE



1-IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

La Collectivité Territoriale de Martinique

N° SIRET : 200 055 507 00012.

Code APE 8411Z Administration publique générale

Catégorie juridique : 7229 – (Autre) Collectivité territoriale

Adresse du siège : Rue Gaston DEFFERRE, CS 30137, 97201 Fort-de-France Cedex.

Représentant : **Monsieur Serge LETCHIMY**, Président du Conseil Exécutif, habilité par délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-364-1 du 09 juillet 2021,

Responsable Suivi projet :

Service de l'action économique :

Identité : **David THESEE**

Fonction : Chef de service,

Contact : Téléphone fixe : 05 96 59 98 51 – mobile : 06 96 08 60 37

Mail : david.thesee@collectivitedemartinique.mq

Identité : **Mme Brigitte DOPPIA**

Fonction : Chargée mission – Cheffe de projet

Contact : Téléphone fixe : 05 96 72 21 41 – mobile : 06 96 01 67 58

Mail : brigitte.doppia@collectivitedemartinique.mq

2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

2-1 INTITULE DU PROJET

Construction d'un **Centre Technique Aquacole et Halieutique (CTAH)** par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) afin de servir un nouveau modèle de développement économique du territoire et plus spécifiquement sur la filière aquacole et halieutique visant à garantir entre autre la sécurité alimentaire des populations.

Pour ce faire cet outil aura pour vocation de répondre aux enjeux de sauvegarde de l'existant, de sécurisation/consolidation des filières et d'accompagnement au développement de la production. Il assurera des missions de pilote et transfert de compétences, ainsi que des actions de recherche et développement en partenariat avec d'autres organismes scientifiques.

Il contribuera à développer et valoriser les ressources aquatiques (pêche & aquaculture), et répondra ainsi, à l'enjeu de l'autosuffisance alimentaire du territoire et de la prévention du risque de pénurie alimentaire en situation de pandémie mondiale.

Collectivité Territoriale de Martinique – Rue Gaston DEFERRE – CS 30137 – 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 05 96 59 63 00 / Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mq

2-2 CONTEXTE, MOTIVATION, OBJECTIFS ET LOCALISATION :

A-Contexte :

Dans le cadre de sa politique de relance et de développement des filières aquacole et pêche, la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) a décidé, par délibération de l'Assemblée n° 19-90-1 du 04 avril 2019, de créer un Centre technique aquacole.

Ce choix s'inscrit dans une analyse de ces secteurs issue du PRDAPM et du SRDAM et plus récemment des travaux qui ont contribué à la rédaction du PA FEAMPA. Celui-ci est renforcé par l'étude de faisabilité mandaté par la collectivité pour la création de ce centre technique.

Ces analyses convergent toutes vers les points suivants :

- Une filière aquacole, voire halieutique, en déprime, en sous-activité
- La disparition des organismes professionnels favorisant la structuration du secteur aquacole
- L'atomisation des acteurs aquacoles restants
- L'absence d'encadrement technico économique de la filière aquacole
- Une ressource marine qui s'appauvrit et qui doit composer avec :
 - Un impact du changement climatique de plus en plus marqué dont le réchauffement des océans
 - Le choc des fléaux (chlordécone, sargasses, cyclones et tempêtes plus fréquents)
- Un manque de structuration financière du secteur
- Un marché demandeur en produits aquatiques locaux frais (aquaculture et pêche)
- Une autosuffisance alimentaire du territoire à renforcer

B-Motivation :

La CTM souhaite inverser la tendance en offrant au secteur aquacole et à la filière halieutique, un outil qui soit à l'image de ce que le Pôle Agro Ressource de Martinique (PARM) est pour la filière de l'agro transformation.

Ce centre a aussi, pour ambition, d'être un support pédagogique à destination des jeunes du territoire afin de favoriser l'orientation de ces derniers vers le potentiel de développement des métiers du secteur primaire de l'économie bleue. Plus précisément ceux ayant trait à l'aquaculture, la pêche, tout en mettant aussi un focus sur la biologie marine et le développement des biotechnologies marines. Il mettra ainsi à disposition ces installations et infrastructures techniques pour accueillir des stagiaires, des étudiants et des thésards.

Ces derniers pourront s'immerger localement dans le monde de la biologie aquatique, grâce au laboratoire de biologie marine, à l'écloserie expérimentale, à sa ferme pilote et à ses salles annexes. L'ensemble de ces infrastructures seront dédiées au développement d'actions de transferts de compétences et de R&D, en partenariat avec les professionnels, les autres organismes scientifiques du territoire, ceux du bassin caribéen, des autres RUP, et ceux au niveau national et internationaux.

C-Enjeux et Objectifs du projet :

Enjeux :

- Relancer les filières aquacole et halieutique
- Accompagner la structuration de celles-ci
- Contribuer à l'autosuffisance alimentaire du territoire
- Développer l'emploi dans l'économie bleue
- Sauvegarder la biodiversité
- Ancrer et pérenniser les savoir-faire en biologie marine et R&D sur le territoire

Objectifs :

- **Développer** les exploitations existantes
- **Elaborer** des référentiels technico-économiques
- **Accompagner** la filière halieutique sur les problématiques de préservation de la biodiversité marine
- **Offrir** un lieu et des supports d'apprentissage
- **Valoriser** les métiers de l'aquaculture, de la pêche, de la biologie et des biotechnologies marines

D-Lieu de réalisation :

➤ Site à terre :

Ce projet se réalisera sur la commune du Robert (97231) sur la parcelle cadastrée section 5 n° 47 à Pointe Lynch, relevant du domaine forestier privé de l'Etat et géré par l'ONF. Selon les résultats de l'étude de faisabilité rendue à la Collectivité par son prestataire, c'est le site le plus approprié pour réaliser ce projet d'intérêt général et territorial majeur.

Dans le cadre de la mise à disposition de cette parcelle d'une superficie de 2 ha, un contrat de réservation foncière en cours d'élaboration, sera signé dans un premier temps avec l'ONF, afin de réaliser les études complémentaires préalables au lancement des travaux de constructions. Ce contrat sera suivi d'une convention d'occupation temporaire.

La parcelle de 2 ha concernée est identifiée par les coordonnées GPS 14° 41' 31,915" N 60° 55' 14,144" O.

➤ Site en mer :

Concernant les infrastructures marines du CTAH, elles seront localisées dans la Baie des requins entre l'îlet petite Martinique, la Pointe Melon, la Pointe Fort et le littoral qui longe la parcelle S47. La surface de concession expérimentale sollicitée est de 15 000 m². Voir schéma en annexe 1.

Les points GPS de la concession expérimentale marine sollicitée, qui accueillera les 2 trains de cage sont les suivants :

Pt 1 14°41'11"N – 60°54'57" W - **Pt 2** 14°41'08"N – 60°54'54" W

Pt 3 14°41'05"N – 60°54'58" W - **Pt 4** 14°41'08"N – 60°55'00" W

Le point GPS pour la prise d'eau en mer est le suivant :

Point GPS : 14°41.1667' N – 60°54.8000' W

3 - DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un centre technique aquacole et halieutique qui sera composé de plusieurs locaux (un poste de gardiennage, un bâtiment administratif, un bâtiment d'exploitation, des châteaux d'eau, une station de pompage, une aire de nettoyage des filets, une zone de lagunage, des bassins expérimentaux, un train de cages de géniteurs et un train de cages pilotes).

A coté de ce centre technique, sera aménagé un espace à destination des aquaculteurs présents sur le site.

L'étude de faisabilité mandatée par la collectivité a conduit à une estimation des espaces terrestres et maritimes nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet. A terre, environ 1 700 m² de bâtiments et 2 500 m² à 3 000 m² de bassins en terre (lagunage et bassins expérimentaux).

Les espaces prévisionnels qu'occupera le CTAH sont représentés dans le plan prévisionnel d'aménagement de la parcelle S47 et de la zone maritime afférente. Voir le plan global prévisionnel d'aménagement et le plan de situation ci-dessous :

Le plan global d'aménagement

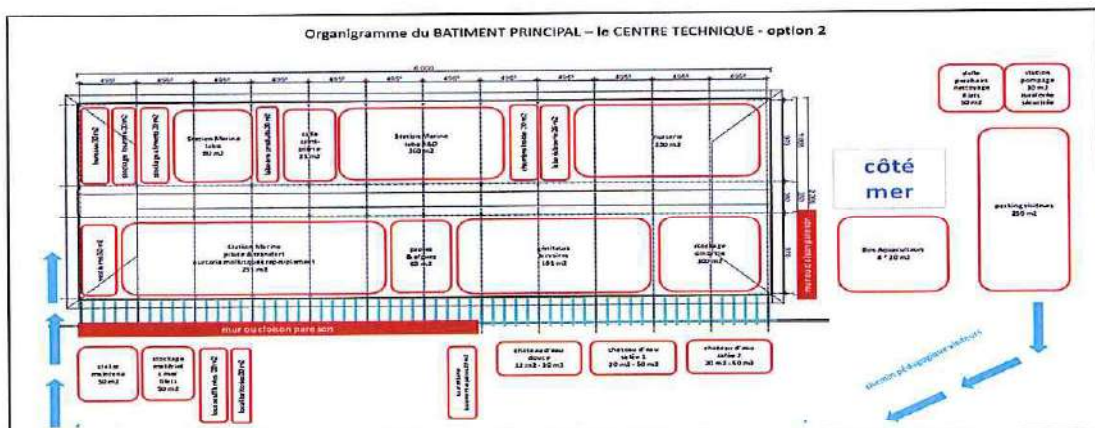


Plan de situation (cabinet architecte Alain ZOZOR)



Cette étude a aussi permis d'identifier l'étendue des différentes installations et leurs principales caractéristiques :

- Le bâtiment principal du centre technique sera composé des différents éléments détaillés dans le schéma fonctionnel ci-dessous, il sera complété des bâtiments annexes pour une surface totale estimée entre 1700 et 2000 m².



➤ Nature de l'élevage envisagé et du mode d'exploitation ainsi que les dimensions :

Les élevages qui seront menés au sein du CTAH sont des élevages à titre expérimental. Des élevages pilotes visant à valider l'ensemble des paramètres techniques et économiques avant transfert à la profession. Ils concerneront aussi la gestion des géniteurs d'ombrine qui feront l'objet d'un transfert de compétence de l'IFREMER.

Les élevages expérimentaux pourront porter sur des espèces endémiques de poissons, de crustacés, de mollusques et d'échinodermes issus de transferts de compétences ou de programmes de R&D mis en œuvre au sein du laboratoire de biologie marine intégré dans l'unité du CTAH.

Il sera le maillon manquant qui fait actuellement défaut, entre la profession, le transfert de compétence et la R&D,

➤ Type de cages :

Le type de cage retenu, dans le cadre de l'étude de faisabilité, pour les deux trains de cages est le *type cuby*. Système modulable, pratique, facile d'entretien et résistant.

Ce système a déjà fait ses preuves pour les cages de gestions de géniteurs installées dans la baie du Robert au large de la Pointe Fort par l'IFREMER et la ferme ombrine aquaculture située dans la Baie des Requins.

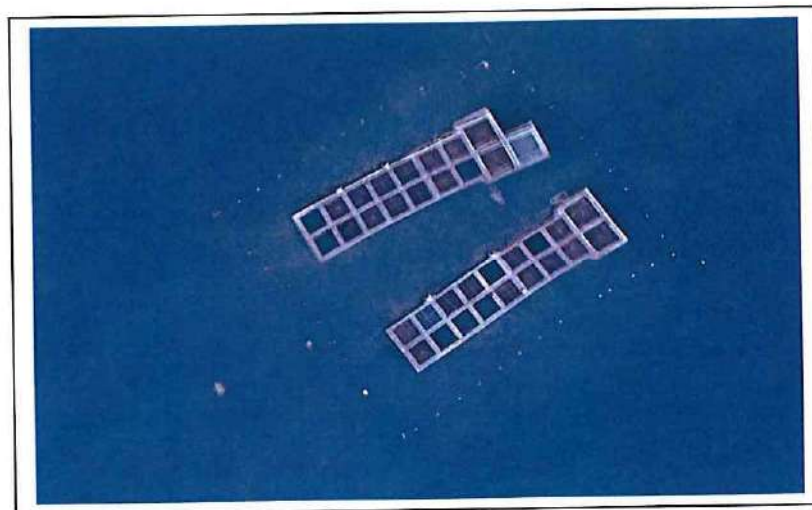


Crédit photo IFREMER (cages de géniteurs)

De plus, la modulabilité de ce type de structures et le côté « pratique » permettra de jouer sur les volumes et le nombre de cages sur le train en fonction des expérimentations. Notamment dans le cadre des études prévues sur de nouveaux systèmes (aquaculture multitrophique intégrant différentes espèces et différentes filières).

➤ Balisage :

Comme sur de nombreux sites de production aquacole dans l'hexagone (voir image ci-dessous), un balisage de la concession sera établi afin de matérialiser celle-ci.



Ce balisage sera symbolisé par les bouées de signalement conformément à la réglementation (*Arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique et technique*) et sur tout son pourtour par des bouées de balisage afin de:

- Signaler la présence de ces installations pour la navigation,
- Matérialiser l'espace d'élevage pour limiter le passage sur les installations de plaisanciers ou toute autre personne non autorisée.

7

De plus, au regard des épisodes de vols recensés par l'IFREMER et les aquaculteurs de la zone, le site en mer sera surveillé de jour comme de nuit, par un système de vidéosurveillance ayant son relai sur le site terrestre.

(Voir schéma en annexe 2)

➤ Le mouillage :

Les fonds sur lesquels seront amarrés les trains de cages sont des fonds sableux vaseux, le type de mouillage retenu sera réalisé conformément au schéma présenté en annexe 3, proposé par l'IFREMER sur de tel site. Le choix de l'ancre ou du corps mort en béton sera arrêté avec l'assistance à maîtrise d'œuvre de la CTM, lors du lancement des travaux de construction du CTAH.

Pour rappel, selon les observations de l'IFREMER:

« Le degré de résistance d'un système d'amarrage dépend des différents éléments qui le composent : les fondations (corps mort, ancres, pieux), les lignes (cordages, chaîne), les équipements (bouée de surface, tendeur) et l'accastillage (manille, cosse, ...). Si l'un quelconque de ces maillons est défaillant, le système ne sera pas efficace, même si les autres sont bien dimensionnés.

Les fondations à base de corps mort parallélépipédiques en béton résistent bien en site protégé dès lors qu'ils sont correctement dimensionnés.

Les fondations de type ancres métalliques sont les plus sécurisantes mais les plus onéreuses. »

4- POSITIONNEMENT DES CAGES 5 RELEVÉ GPS° ET SUPERFICIE

Le centre technique disposera de deux trains de cage :

- L'un pour le stockage des géniteurs des différentes espèces aquacoles qui auront été maîtrisés et mises en élevage chez les producteurs.
Celui-ci sera composé de 6 cages de 3*3*3.5 m3 sur le modèle actuel utilisé par l'IFREMER
- L'autre sera dédié au pilote. Il permettra de tester les différentes espèces identifiées dans les programmes de transfert de compétence et de R&D, mis en place au sein du centre, en partenariat avec la profession et les organismes de recherche. Notamment dans le cadre de programmes de coopération.
Celui-ci sera composé au maximum de 8 cages de 6*6*3.5 m3.
Le choix du système cuby, au regard de sa modulabilité, permettra d'approcher différentes espèces et systèmes dans le cadre des diverses études que souhaite lancer le CTAH. Le nombre de cages présentes ponctuellement sur le train pourra ainsi varier.

La concession sollicitée d'une surface de 15 000 m², correspond aux coordonnées GPS identifiées précédemment. Elles représentent les limites de celle-ci, à l'intérieur de laquelle seront positionnés les 2 trains de cages du CTAH schématisé en annexe n° 2.

Cette surface de concession expérimentale permettra, outre les 2 trains de cages cités précédemment, d'y installer des filières de production d'algues ou de mollusques ou tout autre filière permettant d'expérimenter de nouvelles espèces ou de nouvelles techniques comme l'aquaculture multitrophique intégrée.

5- PRISE D'EAU DE MER

Une station de pompage sera positionnée à proximité immédiate de l'eau, en lieux et place de l'ancienne station de pompage présente sur le site. Elle sera surélevée.

Elle accueillera les différentes pompes qui alimenteront les châteaux d'eau et les bassins en terre d'expérimentation (3 pompes de 60 m³ /h et une de 20 m³ /h).

L'eau pompée sera stockée dans deux châteaux d'eau, à proximité du bâtiment principal du centre technique, en hauteur pour permettre une distribution par gravité, sans consommation d'énergie.

A partir de cette station, partiront 2 lignes d'aspiration. Elles seront en polyéthylène haute densité de diamètre 160 mm. A l'extrémité de ces canalisations sera positionnée une crépine avec clapet anti-retour.

Le choix qui motive la mise en place de 2 lignes d'aspiration s'explique par la nécessité d'entretien de celles-ci.

Synthèse de la prise d'eau :

Longueur de la canalisation : 660 m

Diamètre de canalisation : 160 mm

Débit (M3/h) : 180 m³/h

Gestion des rejets :

Les eaux pompées après passage dans les élevages seront peu chargées. Le choix du système d'épuration de celle-ci s'oriente vers le système d'épuration par lagunage. L'eau épurée, avant d'être restituée à la mer effectuera un passage par la mangrove.

Cette méthode de traitement et de recyclage de l'eau et des boues des bassins d'élevage a l'avantage d'être écologique, économique et plus durable (Faible coût d'exploitation, bonne intégration paysagère, système respectueux de l'environnement; coûts de fonctionnement faibles (peu ou pas d'électricité), faible technicité, ...)

De plus la réhabilitation des anciens bassins de production, permettra de créer une zone humide et de restaurer la biodiversité associée (zooplancton, phytoplancton, oiseaux, crustacés, crabes de terre, vers, palétuviers, ...)

Ce processus de traitement des rejets fait partie d'un système basé sur l'économie circulaire. Il vise la valorisation des rejets aquacoles par la production puis la collecte de proies vivantes (zooplancton) issu des bassins de lagunage. Ces proies serviront à l'élevage de poissons marins, nécessitant au cours de leur cycle d'élevage larvaire, des proies plus petites que les rotifères.

6- CALENDRIER PREVISIONNEL

La mise en place du CTAH se fera en Trois temps :

Temps 1 :

Transfert de compétence de la gestion de géniteurs d'ombrine par l'IFREMER. Courant premier semestre 2024

Temps 2 :

Le CTAH dans sa phase hors-mur : le temps de la construction des infrastructures du CTAH, sera mis en place en partenariat avec l'IFREMER. Il sera basé dans un espace dédié à l'IFREMER. L'espace mis à disposition permettra aux premiers agents du centre, la prise en main de la gestion des géniteurs d'ombrine en toute autonomie et de lancer les premières missions du CTAH notamment l'encadrement technique des producteurs installés et l'accompagnement des porteurs de projets. Courant deuxième semestre 2024

Temps 3 :

Le CTAH intra-muros : construction puis mise en service du CTAH. Années 2025-2026

7- FORMATION ET EXPERIENCE

Le personnel qui sera recruté dans le cadre de la structure gestionnaire du centre technique, répondra aux exigences de diplômes et qualifications requissent conformément aux fiches de poste définies dans le cadre de ce projet.

8- Eléments financiers

Le coût d'investissement pour l'ensemble du projet est estimé à 6.5 millions d'euros.

ANNEXES

ANNEXE 1

LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES EN MER



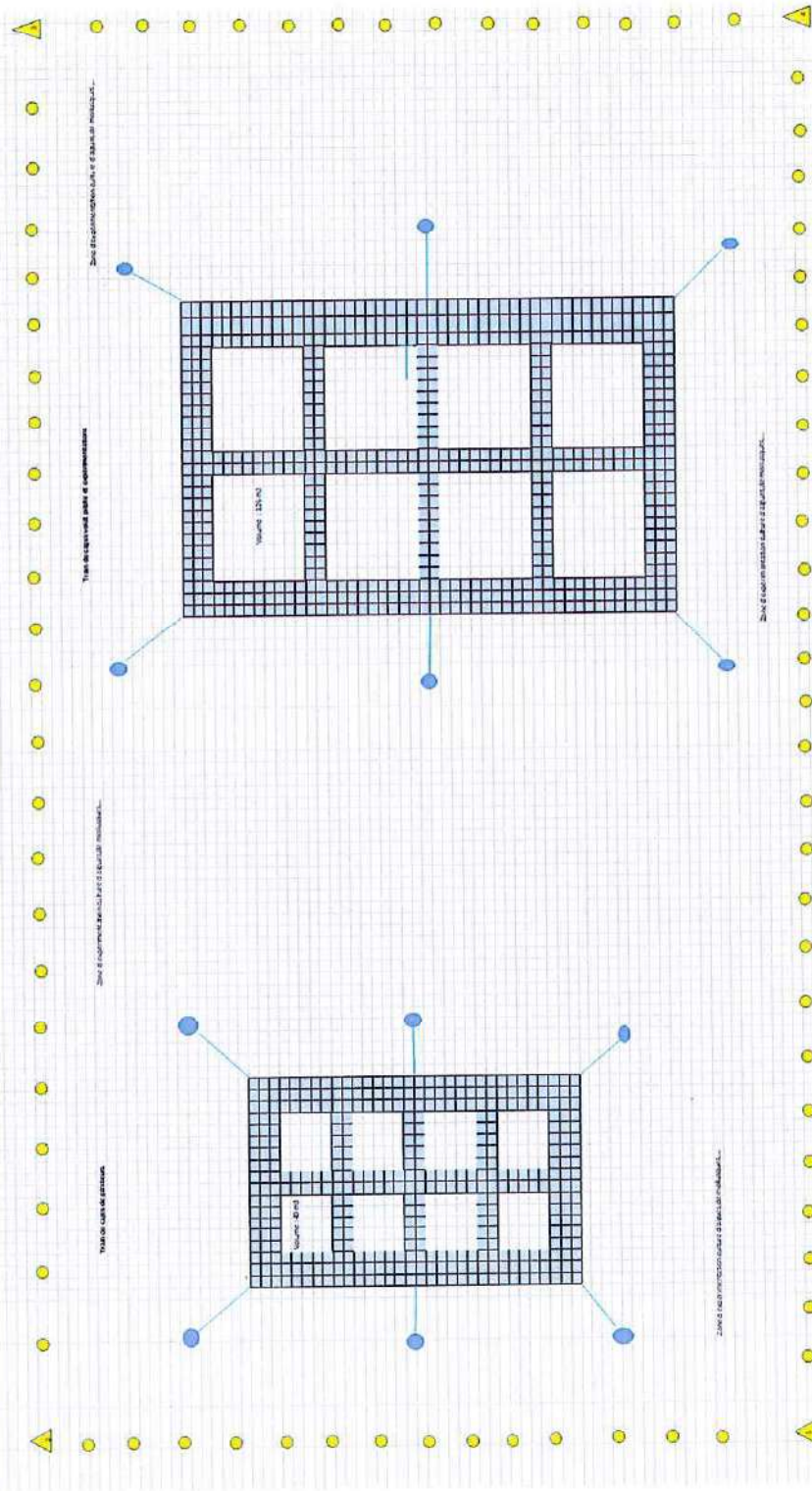
Concessions marines pour les trains de cages points GPS:

Pt 1 14°41'11" N – 60°54'57" W / **Pt 2** 14°41'08" N – 60°54'54" W / **Pt 3** 14°41'05" N – 60°54'58" W / **Pt 4** 14°41'08" N – 60°55'00"

Pompagement point GPS : 14°41.1667' N – 60°54.8000' W

ANNEXE 2

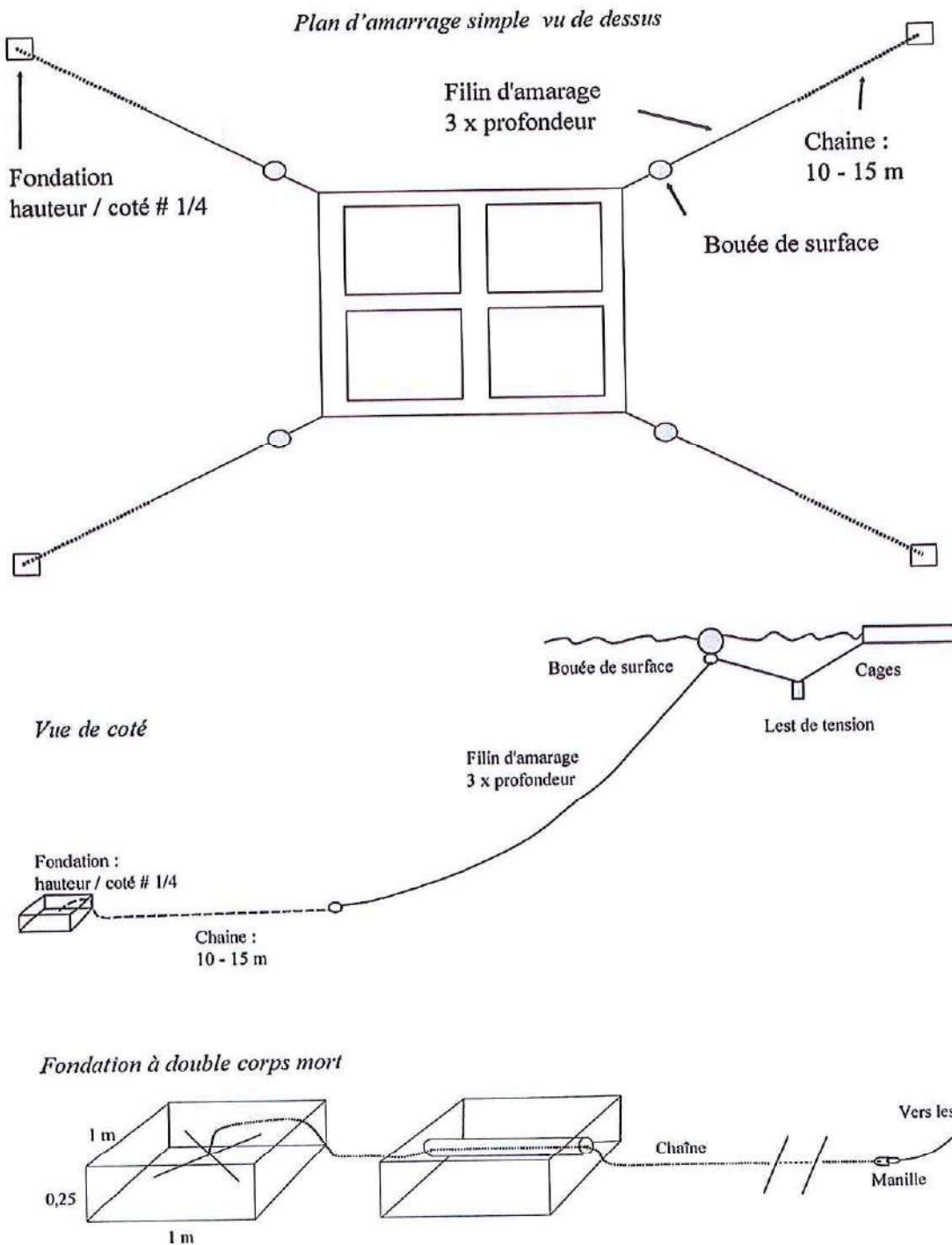
Schématisme des trains de cages et du balisage de la concession marine du CTAH



Annexe 3

Modèle schéma prévisionnel des ancrages (Extrait rapport IFREMER)

Annexe 2 : Exemple de système d'amarrage



SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 23/11/2023

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/01/2016
Identifiant SIREN	200 055 507
Identifiant SIRET du siège	200 055 507 00012
Dénomination	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Catégorie Juridique	7229 - (Autre) Collectivité territoriale
Activité Principale Exercée (APE)	84.11Z - Administration publique générale
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 01/01/2016
Identifiant SIRET	200 055 507 00012
Adresse	RUE GASTON DEFFERRE CS 30137 FORT-DE-FRANCE 97201 FORT DE FRANCE CEDEX
Activité Principale Exercée (APE)	84.11Z - Administration publique générale

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Dossier de demande
d'exploitation d'une concession d'établissement de pêche
et/ou d'une prise d'eau de mer

CREATION

RENOUELEMENT

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |2| |0|0| 0|5|5| |5|0|7| |0|0|0|1|2|

STATUT JURIDIQUE :

SNC

SCS

SARL

SA

GIE

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

AUTRE : Collectivité territoriale

NOM DU DEMANDEUR OU RAISON SOCIALE POUR LES PERSONNES MORALES :

|C|O|L|L|E|C|T|I|V|I|T|E| |T|E|R|R|I|T|O|R|I|A|L|E| |D|E| |M|A|R|T|I|N|I|Q|U|E|

PRÉNOM : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

DATE DE NAISSANCE : | | / | | / | | | | | (SI PARTICULIER)

ADRESSE (SIÈGE SOCIAL POUR LES ENTREPRISES)

...Rue Gaston Deferre CS 30137.....

CODE POSTAL : |9|7|2|0|1| COMMUNE : FORT-DE-FRANCE

ACTIVITE, OBJET SOCIAL : ...Administration publique général. (code APE 8411Z).....

RESPONSABLE A CONTACTER POUR LE PROJET (SI DIFFÉRENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL) :

FONCTION : Chargée de Mission

IDENTITÉ : DOPPIA Brigitte

ADRESSE : CTM, Pointe de Jaham , bureau 101 , 97200 Fort-de-France

TEL: |0| |5| - |9| |6| - |7|2| - |2|1| - |4|1| Mobile: |0| |6| - |9| |6| - |8| |1| - |9|3| - |5| |6|

MAIL : brigitte.doppia@collectivitedemartinique.mq.....

2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

A. INTITULE DU PROJET

-----Centre technique aquacole et Halieutique-----

B. LOCALISATION, CONTEXTE, MOTIVATION ET OBJECTIFS DU PROJET :

1-LIEU DE RÉALISATION :

Site à terre : parcelle S47 (Ancien site ADAM)-

Site en mer : Baie de requins

CODE POSTAL : |9|7|2|3|1| COMMUNE : Robert

.....

CONTEXTE, MOTIVATION ET OBJECTIFS DU PROJET : _

Contexte :

.....

Voir dossier joint

.....

Motivation :

.....

Voir dossier joint

.....

.....

Objectifs du

projet :

.....

Voir document joint

.....

.....

3. DESCRIPTION DU PROJET (OU JOINDRE LE DESCRIPTIF DU PROJET)

(nature de l'élevage envisagé et du mode d'exploitation ainsi que les dimensions, l'étendue de l'établissement et ses principales caractéristiques – type de cages -mouillage)

.....

.....

Voir document joint.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. POSITIONNEMENT DES CAGES (RELEVÉ GPS) ET SUPERFICIE

Le centre technique disposera de deux trains de cage :

- L'un pour le stockage des géniteurs des différentes espèces aquacoles qui auront été maîtrisés et mis en élevage chez les producteurs. Celui-ci sera composé de 6 cages de 3*3*3.5 m3
- L'autre sera dédié aux essais pilotes. Il permettra de tester les différentes espèces identifiées dans les programmes de transfert, de R&D mis en place au sein du centre en partenariat avec la profession et les organismes de recherche. Notamment dans le cadre de programmes de coopération.

L'ensemble des points GPS et la superficie des trains de cages sont détaillés dans le document joint.

La concession sollicitée est de : 1,5 ha

5. PRISE D'EAU

LONGUEUR DE LA CANALISATION :

DIAMÈTRE DE CANALISATION :

DÉBIT (M3/H) :

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

DATE DE DÉBUT DE PROJET : | | | / | 0 | 6 | / | 2 | 0 | 2 | 3 |

7. FORMATIONS ET EXPERIENCES :

DIPLOMES ET BREVETS DETENUS : (DATE ET TITRES)

.....
.....
.....
.....

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (STAGES COMPRIS) :

.....
.....
.....
.....

PRODUCTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT (DEVIS, PLAN PREVISIONNEL DE PRODUCTION, MONTANT DU PROJET, FINANCEMENT DU PROJET)	TOUS	
--	------	--

DATE : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

NOM ET SIGNATURE DU
REPRÉSENTANT LÉGAL:

11 JAN. 2024

Le Président du Conseil Exécutif de Martinique



Pour information : (en application du Code rural et de la pêche maritime, livre IX)

Le dossier complet est déposé à la Direction de la Mer.

Celui-ci est envoyé à la mairie concernée par le projet ainsi qu'aux deux mairies des communes limitrophes pour enquête publique.

Parallèlement, le dossier est envoyé pour avis et observations aux administrations et organismes suivants :

- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL),
- Services Vétérinaires (DAAF)
- Agence régionale de Santé (ARS)
- Délégation régionale d'IFREMER
- DIECCTE
- DRFIP
- Pour avis conforme à l'autorité militaire
- Pour information au Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages marins (CRPMEM) et à la COOPAQUAM

Le délai d'instruction du dossier est d'environ quatre mois.

Un arrêté préfectoral est pris après avis de la Commission des Cultures marines.

L'arrêté est notifié au demandeur.

Dossier de demande
d'exploitation d'une concession d'établissement de pêche
et/ou d'une prise d'eau de mer

CREATION

RENOUVELLEMENT

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 2 00 055 507 00012

STATUT JURIDIQUE :

SNC SCS SARL SA GIE

ENTREPRISE INDIVIDUELLE AUTRE : Collectivité territoriale

NOM DU DEMANDEUR OU RAISON SOCIALE POUR LES PERSONNES MORALES :
C|O|L|L|E|C|T|I|V|I|T|E| T|E|R|R|I|T|O|R|I|A|L|E D|E| M|A|R|T|I|N|I|Q|U|E

PRÉNOM : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

DATE DE NAISSANCE : | | / | | / | | | | (SI PARTICULIER)

ADRESSE (SIÈGE SOCIAL POUR LES ENTREPRISES)

...Rue Gaston Deferre CS 30137.....

CODE POSTAL : 97201 COMMUNE : FORT-DE-FRANCE

ACTIVITE, OBJET SOCIAL : ...Administration publique général. (code APE 8411Z).....

RESPONSABLE A CONTACTER POUR LE PROJET (SI DIFFÉRENT DU
REPRÉSENTANT LÉGAL) :

FONCTION : Chargée de Mission

IDENTITÉ : DOPPIA Brigitte

ADRESSE : CTM, Pointe de Jaham , bureau 101 , 97200 Fort-de-France

TEL: 0 5-9 6-72-21-41 Mobile : 0 6-9 6-8 11-93-5 6

MAIL : brigitte.doppia@collectivitedemartinique.mq.....

4. POSITIONNEMENT DES CAGES (RELEVÉ GPS) ET SUPERFICIE

Le centre technique disposera de deux trains de cage :

- L'un pour le stockage des géniteurs des différentes espèces aquacoles qui auront été maîtrisés et mises en élevage chez les producteurs.
Celui-ci sera composé de 6 cages de 3*3*3.5 m³
- L'autre sera dédié aux essais pilotes. Il permettra de tester les différentes espèces identifiées dans les programmes de transfert, de R&D mis en place au sein du centre en partenariat avec la profession et les organismes de recherche. Notamment dans le cadre de programmes de coopération.

L'ensemble des points GPS et la superficie des trains de cages sont détaillés dans le document joint.

La concession sollicitée est de : 1,5 ha

5. PRISE D'EAU

LONGUEUR DE LA CANALISATION : 700 m

DIAMÈTRE DE CANALISATION : 166 mm

DÉBIT (M³/H) : 180 m³/H

6. CALENDRIER PREVISIONNEL

DATE DE DÉBUT DE PROJET : | _ | _ | / | 0 | 6 | / | 2 | 0 | 2 | 3 | _ |

7. FORMATIONS ET EXPERIENCES :

DIPLOMES ET BREVETS DETENUS : (DATE ET TITRES)

.....
.....
.....
.....

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (STAGES COMPRIS) :

.....
.....
.....
.....

PRODUCTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT (DEVIS, PLAN PREVISIONNEL DE PRODUCTION, MONTANT DU PROJET, FINANCEMENT DU PROJET)	TOUS	
--	------	--

DATE : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

NOM ET SIGNATURE DU
REPRÉSENTANT LÉGAL:

11 JAN. 2024

Le Président du Conseil Exécutif de Martinique
Serge LETCHIMY



Pour information : (en application du Code rural et de la pêche maritime, livre IX)

Le dossier complet est déposé à la Direction de la Mer.

Celui-ci est envoyé à la mairie concernée par le projet ainsi qu'aux deux mairies des communes limitrophes pour enquête publique.

Parallèlement, le dossier est envoyé pour avis et observations aux administrations et organismes suivants :

- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL),
- Services Vétérinaires (DAAF)
- Agence régionale de Santé (ARS)
- Délégation régionale d'IFREMER
- DIECCTE
- DRFIP
- Pour avis conforme à l'autorité militaire
- Pour information au Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages marins (CRPMEM) et à la COOPAQUAM

Le délai d'instruction du dossier est d'environ quatre mois.

Un arrêté préfectoral est pris après avis de la Commission des Cultures marines.

L'arrêté est notifié au demandeur.